

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013**

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 3 octobre 2013 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay*  
*Mme Noëlla Dufour, conseillère*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10143-10-13**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉ-SOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9-09-2013**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
  - 4.1 Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 30-09-2013
  - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2013-2014
  - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture sable abrasif d'hiver 2013-2014
  - 4.4 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2013-2014
  - 4.5 Demande de paiement no. 4 – Les Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc.
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Octroi d'aides financières
  - 5.2 Délégations et représentations
  - 5.3 Vente de terrain à Marie-Pier Harvey et Jérémie Bilodeau
  - 5.4 Vente de terrain à Kathleen Taché et Frédérick Lavoie
  - 5.5 Vente de terrain à Bertrand Paradis
  - 5.6 Vente de terrain à Marie-Katherine Tremblay et Claude Chamberland
  - 5.7 Vente de terrain à Stéphanie Tremblay et Keven Turcotte-Lavoie
  - 5.8 Aide financière à Fibrotek Matériaux Avancés
  - 5.9 Signature contrat de vente et de résiliation de bail – Société Radio-Canada
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Mandat à la firme Patri-Arch
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Mandat à la firme d'architectes Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc.
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2013
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2013
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL  
RÉSOLUTION NO. 10144-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 septembre 2013 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**4.1 REMISE DU PROCÈS-VERBAL DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 30 SEPTEMBRE 2013**

**4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2013-2014  
RÉSOLUTION NO. 10145-10-13**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 30 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de l'OBG peut varier au moment de l'ouverture des soumissions, dépendamment de la date de préparation de la soumission par la compagnie soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix facturé sera de toutes façons, celui de l'OBG à la date de la commande et qu'il serait le même pour toutes les compagnies;

**CONSIDÉRANT QUE** les compagnies ne peuvent se différencier que par le coût demandé pour le transport;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Coop Agrivoix / Sonic se détaillant ainsi :

Coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver : 0.0141 \$/litre + taxes.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Coop Agrivoix / Sonic, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2 ainsi qu'aux Huiles Desroches, 5150 boul. Pierre Bertrand Nord, Québec (Québec) G2J 1B7.

**4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER  
POUR 2013-2014  
RÉSOLUTION NO. 10146-10-13**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013***

---

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions ont été ouvertes le 30 septembre 2013;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au prix de 5,70 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 4 587,50 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1C5, à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1E6 ainsi qu'à Béton Dal-laire Ltée, 14 route 138, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

### ***4.4 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2013-2014 RÉSOLUTION NO. 10147-10-13***

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2013-2014;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions reçues ont été ouvertes le 30 septembre 2013 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Sifto Canada Corp.;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Sifto Canada Corp. au coût 86,93 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 64 966,04 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Sifto Canada Corp., 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6 ainsi qu'à Mines Seleine, 10701 boul. Parkway, Anjou (Québec) H1J 1S1.

### ***4.5 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 4 – ENTREPRISES JACQUES DUFOUR & FILS INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA FALAISE RÉSOLUTION NO. 10148-10-13***

---

**ATTENDU QUE** par sa résolution no. 9996-04-13 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue de la Falaise;

**ATTENDU** l'avancement des travaux, après étude, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande la demande de paiement no. 4 présentée;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU** de procéder au versement de la demande de paiement # 4 aux Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc. au montant de 24 161,35 \$ incluant les taxes applicables.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013**

---

**QUE** la présente résolution soit adressée à Monsieur Guillaume Dufour, Entreprises Jacques Dufour & Fils Inc., 106 rue Sainte-Anne, Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 1P5.

### **4.6 PANNEAUX D'IDENTIFICATION DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO. 10149-10-13**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a fait dessiner un projet d'enseigne identifiant sa municipalité, en vue de procéder à l'installation de deux nouvelles enseignes aux entrées Est et Ouest de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la compagnie Système Huntingdon Inc. a proposé un modèle d'enseigne répondant aux exigences de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR** et dûment résolu que la Ville de Clermont confirme la commande de deux enseignes incluant les quatre poteaux et la quincaillerie requise et ce au coût total de 13 257,77 \$ taxes incluses.

**QUE** la présente résolution soit adressée à m. Dominic Émond, Système Huntingdon Inc., 110 Wellington, Huntingdon, Qc J0S 1H0.

## **5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 10150-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-  
SOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| • Myriam Desbiens<br><i>Sélection dans l'équipe de Volley-ball collégiale AAA Cegep F-X Garneau</i> | 100 \$ |
| • Tournoi de Hockey Sénior Féminin<br><i>Aide financière tournoi 25, 26 et 27 octobre 2013</i>      | 100 \$ |
| • Hockey Jeunesse de Clermont<br><i>Aide financière – partie Midget AAA du 27 septembre 2013</i>    | 300 \$ |
| • Tournoi de hockey famille<br><i>Aide financière – tournoi</i>                                     | 200 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, QC G5A 1M4.

### **5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO. 10151-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, AP-  
PUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛ-  
MENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte les délégations et représenta-  
tions suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| • Fonds régional en infrastructures de loisirs<br><i>Souper bénéfice – 14 novembre 2013</i> | 100 \$ |
| • Maison la Montée<br><i>Encan chinois - campagne de financement 2013</i>                   | 100 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.3 VENTE DE TERRAIN À MARIE-PIER HARVEY ET JÉRÉMIE BILODEAU  
RÉSOLUTION NO. 10152-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Marie-Pier Harvey, demeurant au 4-120, boul. Kane à La Malbaie et à monsieur Jérémie Bilodeau, demeurant au 52 rue des Érables à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 701 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 653,9 mètres carrés, pour un coût total de 13 908,70 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 18 septembre 2013.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Marie-Pier Harvey, 4-120 boul. Kane, La Malbaie (Québec) G5A 1J9, à monsieur Jérémie Bilodeau, 52 rue des Érables, Clermont (Québec) G4A 1E6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.4 VENTE DE TERRAIN À KATHLEEN TACHÉ ET FRÉDÉRIK LAVOIE  
RÉSOLUTION NO. 10153-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Kathleen Taché, demeurant au 85 rue du Bosquet à La Malbaie et à monsieur Frédérik Lavoie, demeurant au 522 rue Saint-Laurent à Saint-Siméon, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 726 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 796,2 mètres carrés, pour un coût total de 16 935,48 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 20 septembre 2013.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Kathleen Taché, 85 rue du Bosquet, La Malbaie (Québec) G5A 1A7, à monsieur Frédérik Lavoie, 522 rue Saint-Laurent, Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0 ainsi qu'à Me Geneviève Bilodeau, 189 rue John-Nairn, La Malbaie (Québec) G5A 1M4.

**5.5 VENTE DE TERRAIN À BERTRAND PARADIS  
RÉSOLUTION NO. 10154-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à monsieur Bertrand Paradis, demeurant au 53 rue Saint-Raphaël à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 706 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 682,1 mètres carrés, pour un coût total de 14 508,52 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 30 septembre 2013.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013**

---

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Bertrand Paradis, 53 rue Saint-Raphaël, La Malbaie (Québec) G5A 2N5 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

### **5.6 VENTE DE TERRAIN À MARIE-KATHERINE TREMBLAY ET CLAUDE CHAMBERLAND**

#### **RÉSOLUTION NO. 10155-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSO- LU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Marie-Katherine Tremblay et monsieur Claude Chamberland, demeurant au 35 rue des Pins à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 702 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 644,6 mètres carrés, pour un coût total de 13 710,88 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Marie-Katherine Tremblay et monsieur Claude Chamberland, 35 rue des Pins, Clermont (Québec) G4A 1K6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **5.7 VENTE DE TERRAIN À STÉPHANIE TREMBLAY ET KEVEN TURCOTTE-LAVOIE**

#### **RÉSOLUTION NO. 10156-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ- SOLU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Stéphanie Tremblay, demeurant au 145 rue Lapointe à Clermont et monsieur Keven Turcotte-Lavoie, demeurant au 35 rue Desjardins à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 703 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 665,9 mètres carrés, pour un coût total de 14 163,95 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Stéphanie Tremblay, 145 rue Lapointe, Clermont (Québec) G4A 1J4, à monsieur Keven Turcotte-Lavoie, 35 rue Desjardins, La Malbaie (Québec) G5A 1B2 1K6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

**5.8 AIDE FINANCIÈRE À FIBROTEK MATÉRIAUX AVANCÉS  
RÉSOLUTION NO. 10157-10-13**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont possède un parc industriel qu'elle a développé depuis plus de trente ans, à l'entrée « est » de la municipalité et à l'intérieur duquel diverses petites entreprises se sont installées au cours des années;

**ATTENDU QUE** par l'entremise du Centre Local de développement de la MRC de Charlevoix-Est, la Ville de Clermont a encouragé la construction et la création d'emploi par le biais d'une Politique d'aide au développement du parc industriel;

**ATTENDU QU'EN** 2009, l'entreprise Fibrotek Matériaux Avancés Inc., implantée depuis le début des années 2000 dans l'incubateur industriel de Clermont, se portait acquéreur d'un terrain sur la rue des Étangs et procédait à la construction d'une usine de 12 000 pi<sup>2</sup> permettant la fabrication de pièces en matériaux composites;

**ATTENDU QUE** cette entreprise de haute technologie désire progresser et procéder à une nouvelle construction, adjacente à l'usine actuelle, nécessitant des investissements de près d'un demi-million de dollars et ainsi permettre d'augmenter et de diversifier sa production;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, l'entreprise Fibrotek Matériaux Avancés Inc. doit acquérir un terrain appartenant à la Ville de Clermont, d'une superficie importante d'environ 10 000 m<sup>2</sup>, permettant d'inventorier et d'expédier le matériel produit;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a fixé par résolution le prix de vente de ses terrains dans le parc industriel à 8,50 \$ le mètre carré;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Fibrotek Matériaux Inc. a présenté le montage financier de son agrandissement et a demandé une aide financière à la Ville de Clermont;

**ATTENDU** le caractère unique de cette entreprise et l'importance des investissements requis pour en permettre l'expansion ;

**ATTENDU QUE** ces investissements permettront de diversifier l'activité économique de notre ville à caractère mono-industriel par la création d'un nombre potentiel d'emploi technologiques;

**ATTENDU QUE** la valeur foncière du bâtiment augmentera de façon importante l'évaluation actuelle de la propriété de Fibrotek Matériaux Avancés Inc.;

**ATTENDU QUE** la Loi sur les compétences municipales (chapitre C-47.1) permet de soutenir le développement économique local, par le versement d'une aide financière directe;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE :**

La Ville de Clermont, en vertu de l'article 92.1 de la loi sur les Compétences municipales s'engage à verser à la compagnie Fibrotek Matériaux Avancés Inc. une aide financière totale de 105 000 \$ qui sera payée en trois versements, débutant après la réalisation de la construction, de la façon suivante :

43 000 \$ (en 2013 – dès que la construction sera réalisée)  
43 000 \$ (en janvier 2014 – si un premier versement a été effectué en 2013)  
19 000 \$ (en janvier 2015 – si les deux premiers versements ont été effectués)

La Ville de Clermont ne facturera pas de coût additionnel pour la mise en place des tuyaux d'aqueduc jusqu'à la limite du terrain acquis;

## ***ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013***

---

Afin de bénéficier des énoncés ci-haut, la compagnie FIBROTEK MATÉRIAUX AVANCÉS INC. devra renoncer aux aides potentielles découlant de la Politique d'aide au développement du parc industriel.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Fibrotek Matériaux Avancés Inc., 19 rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7.

### ***5.9 SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE ET DE RÉSILIATION DE BAIL – SOCIÉTÉ RADIO-CANADA RÉSOLUTION NO. 10158-10-13***

---

**ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain décrite comme étant le lot 3 256 326 au cadastre du Québec;

**ATTENDU QUE** la Ville a érigé une croix sur ce terrain;

**ATTENDU QUE** les parties ont conclu trois contrats de bail consécutifs débutant respectivement en 1977, en 1992 et en 2007 avec la Ville permettant à la Société Radio-Canada d'installer des antennes sur la Croix et d'ériger un bâtiment permettant l'exploitation d'une station de télévision française analogue, CBSAT-TV depuis le site de la Croix;

**ATTENDU QUE** suite à la fermeture du service de télévision analogique de la Société Radio-Canada en date du 31 octobre 2012, la Société Radio-Canada ne diffuse plus à partir des Antennes et ne nécessite plus l'occupation de l'espace sur la Croix, ni l'utilisation du Bâtiment construit à côté;

**ATTENDU QUE** la Société Radio-Canada a démantelé les antennes au début du mois de novembre 2012;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire se porter acquéreur du bâtiment;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DUMENT RÉSOLU QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint, soient autorisés à signer le contrat de vente et de résiliation de bail avec la Société Radio-Canada.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Société Radio Canada, Madame Lucie Jutras, Agente, Administration, Gestion immobilière, Local A2-17, 1400 boul. René-Lévesque est, Montréal (Québec) H2L 2M2.

## ***6. TRAVAUX PUBLICS***

### ***6.1 LOI SUR LES TRAVAUX MUNICIPAUX – TRAVAUX CÔTE ST-CHARLES RÉSOLUTION NO. 10159-10-13***

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont utilisera en 2013, le montant maximum applicable provenant du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec TECQ;

**ATTENDU QUE** l'obtention des sommes prévues à ce programme est conditionnelle à un seuil minimal d'immobilisation en infrastructure;

**ATTENDU QUE** la ville de Clermont désire procéder à la réfection des conduites et à la consolidation de la côte St-Charles, le tout estimé aux environs de 50 000 \$ pour des travaux effectués en régie municipale;



**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU** de confirmer, en vertu de la Loi sur les travaux municipaux, que la Ville de Clermont décrète les travaux de réfection de la Côte St-Charles, dont les coûts seront défrayés par un surplus réservé de la municipalité.

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 MANDAT À LA FIRME PATRI-ARCH RÉSOLUTION NO. 10160-10-13**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont possède un passé architectural intéressant;

**ATTENDU QUE** par le passé, la Ville de Clermont a utilisé les possibilités de réglementation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) pour protéger certaines architectures de construction dans un secteur plus historique;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire connaître davantage son patrimoine bâti afin d'en protéger la valeur;

**ATTENDU QUE** cette démarche passe avant tout par l'obtention de l'inventaire du patrimoine architectural de son territoire;

**ATTENDU QU'EN** janvier 2013, la Ville de Clermont répondait à l'appel de projet en patrimoine culturel du Ministère de la Culture et des Communications afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine bâti de sa municipalité, suite à une offre de service de la firme Patri-Arch;

**ATTENDU QUE** le 30 mai 2013, le Ministre de la Culture et des communications confirmait le versement d'une aide financière de 7 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont confirme le mandat à la firme Patri-Arch conformément à leur offre de service déposée en janvier 2013 au montant de 13 797 \$ et portant le numéro de pièce P1-2013-10-03.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la firme Patri-Arch, 1365 Frontenac, Québec (Québec) G1S 2S6.

## **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

## **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

### **9.1 MANDAT À LA FIRME D'ARCHITECTES CHARLES-BERNARD GAGNON ARCHITECTURE INC. RÉSOLUTION NO. 10161-10-13**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont analyse depuis quelques mois la possibilité de relocaliser sa bibliothèque locale;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la Ville de Clermont a débuté un processus d'analyse des coûts de construction et d'aides financières potentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont désire déposer une demande d'aide financière au Ministère de la culture;

**CONSIDÉRANT QUE** pour ce faire, la Ville de Clermont désire obtenir un plan projet du bâtiment à construire et des coûts à prévoir pour la construction et l'aménagement de la bibliothèque;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Clermont a rencontré les représentants de la firme Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc. et que cette firme a fait parvenir une proposition de services professionnels pour l'ensemble du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** l'estimé des services professionnels est conforme à la loi;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou son remplaçant soit autorisé à signer un contrat de services professionnels avec la firme Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc.;

Ce contrat fera référence à l'offre de service (pièce no. P2-2013-10-03) du client pour la réalisation d'une nouvelle bibliothèque. Le montant forfaitaire du contrat sera de 21 700 \$, plus les taxes applicables et sera payable ainsi :

Dossier préliminaire : 30% du montant  
Dossier définitif : 53 %  
Appel d'offres : 2 %  
Administration du contrat de construction : 15 %

Dans l'éventualité où la ville de Clermont prenait la décision de ne pas poursuivre le projet après la réalisation du dossier préliminaire, la Ville de Clermont assumerait 30 % du montant forfaitaire ainsi que les frais remboursables s'il y a lieu et les taxes applicables et le contrat signé entre les parties deviendrait nul et sans effet.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la firme Charles-Bernard Gagnon Architecture Inc., 240-2795 boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4M7.

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2013 RÉSOLUTION NO. 10162-10-13**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de septembre 2013;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de septembre 2013 au montant de 473 472,17 \$ \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2013 au montant de 61 647,16 \$ et portant le numéro de pièce P3-2013-10-03.

#### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2013 RÉSOLUTION NO. 10163-10-13**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2013 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2013 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 148 855,90 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2013-10-1424 et portant le numéro de pièce P3-2013-10-03.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2013**

---

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10164-10-13**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR QUE**  
l'assemblée soit levée à 20 h 45.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale